

Annexe 2

Critères de sélection et modalités d'évaluation des projets

THEMES	CRITERES	NOTATION	Note attribuée
(1) Organisation / prise en charge (60 points)	Analyse des besoins, adéquation du projet aux besoins et au public concerné	/10	
	Modalités d'organisation et de fonctionnement de la prise en charge (diversité modalités d'intervention, prestations, activités, admission)	/10	
	Equipe pluridisciplinaire: composition, qualifications, expériences et missions	/10	
	Modalités d'élaboration et d'évaluation du projet d'établissement et du projet personnalisé d'accompagnement	/10	
	Adaptation du projet à la spécificité du public accueillie (Adultes déficients visuels avec ou sans troubles associés)	/10	
	Qualité du projet architectural et des équipements mis en place pour les usagers	/10	
SOUS-TOTAL:		/60	0
(2) Pilotage du projet (20 points)	Connaissance du droits des usagers et modalités de pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité	/5	
	Modalités de gouvernance du projet	/5	
	Intégration de l'établissement dans un réseau partenarial coordonné de prise en charge (sanitaire, social, médico-social)	/10	
SOUS-TOTAL:		/ 20	0
(3) Capacité de mise en œuvre (30 points)	Connaissance du contexte juridique, modalités de mise en œuvre des outils de la loi du 02/01/2002, références aux droits des usagers	/10	
	Capacité à faire - expérience du promoteur	/5	
	Respect des coûts, cohérence du budget (budget détaillé par groupe et section, PPI)	/10	
	Capacité à respecter le délai de mise en œuvre	/5	
SOUS-TOTAL:		/ 30	0
TOTAL / 110			
Rang de classement:			